

Pétition « Sauver le Hameau des Vuarennnes »

adressée à la Municipalité et au Conseil communal de Montreux

Le quartier des Vuarennnes doit garder son aspect villageois, conformément aux constats et objectifs du Plan directeur communal, ainsi qu'aux intentions du nouveau Plan général d'affectation communal en cours d'élaboration.

La pétition demande que le futur Plan général d'affectation de la commune de Montreux protège concrètement le Hameau des Vuarennnes et ses abords en les préservant de toute nouvelle construction qui menacerait leur identité villageoise. Sont particulièrement concernés : le vallon du ruisseau des Vuarennnes et les abords du châble reliant les villages de Vernex et de Pertit.

Dès lors, les pétitionnaires demandent à la Municipalité de Montreux de refuser le permis de construire un immeuble au chemin du Rossillon 41, mis à l'enquête du 23.05.06 au 12.06.06, ainsi qu'à tout autre projet qui menacerait l'harmonie du Hameau des Vuarennnes et de ses abords.

Comité pétitionnaire : Michèle et Michel Bongard Küng, Sylviane et Jean-Philippe Genetti

A retourner avant le 5 juillet 2006 à Michèle Küng Bongard, Chemin des Vuarennnes 8, 1820 Montreux

Nom	Prénom	Adresse	Signature
KÜNG BONGARD	NICHELE	CH. DES VUARENNES 8, 1820 MONTREUX	M. Küng Bongard
BONGARD	Michel	Ch des Vuarennnes 8 1820 Montreux	M. Bongard
Genetti	Sylviane	Vuarennnes 19 1820 Montreux	S. Genetti
Genetti	J-Philippe	VUARENNE 19 - 1820 MONTREUX	J. Genetti
FANDI	FRANCIS	Roadillon 4 1820 Montreux	F. Fandi
BOY	MARIA	Ch. du TAUX 3 1820 Montreux	M. Boy
Labli	Jean-Luc	Ch. des Vuarennnes 6, Montreux	J. Labli
Pertovici	SERENA	CH de Rossillon 45	S. Pertovici
ARMSTRONG	Alexandra	RUE de l'Ancien Stand 38 1820 Montreux	A. Armstrong
Livchum	Paul	Rue de l'ancien Stand 58, 1820	P. Livchum

15.1 Les identités

D'origine rurale, les hameaux de Pertit, Vuarennes, Vernex-Dessus et Vernex-Dessous forment un chapelet caractéristique de l'ancienne occupation du sol. Pris dès le début du XXe siècle dans un tissu urbain en pleine expansion, les noyaux villageois des Vuarennes et de Vernex n'ont pas bénéficié de la même attention que les autres villages dans le plan de zones. Celui-ci a uniformisé l'affectation du sol et permis la construction de bâtiments hors d'échelle, souvent implantés sans respect de la topographie et des structures en place.

Pourtant, malgré ces atteintes, ces entités sont toujours présentes et continuent à se démarquer de leur environnement bâti. Le maintien du châble qui les relie et la présence (intermittente) d'un petit cours d'eau contribuent à renforcer encore cette singularité. Dès lors, et dans l'esprit du plan directeur, qui vise à conforter les identités, il s'agit de reconnaître ces caractéristiques en corrigeant localement le statut du sol.

Par ailleurs, les potentialités ne sont pas toutes exploitées dans le secteur, notamment en raison des difficultés d'accès aux terrains. Ceux-ci représentent ensemble plusieurs milliers de m² de plancher potentiel, situés à proximité des hameaux historiques. Il s'agit donc de maîtriser le développement en l'organisant, pour éviter de dénaturer plus encore les sites.

Croisé en plusieurs endroits par des rues horizontales, le châble qui relie les villages entre eux conserve, à quelques exceptions près, ses caractéristiques d'origine et un statut piétonnier. Il est toutefois important d'assurer sa pérennité, voire de rétablir localement ses qualités d'origine et d'éviter de le dénaturer par des interventions brutales. La future "route derrière le collège", dont l'utilité est incontestable (voir chapitre transports), croisera elle aussi le châble. Aussi, la difficulté réside-t-elle dans la recherche de la meilleure intégration possible de l'ouvrage à venir, qui garantisse à la fois la continuité du châble et la sécurité des usagers, sans nécessairement faire appel à des solutions techniques complexes et trop coûteuses.

Enfin, les aires autoroutières qui se situent à l'amont de Pertit peuvent être mises à contribution pour mieux valoriser l'image de mar-

que de Montreux et rétablir la continuité piétonne entre Pertit et Sonzier, en prolongement du châble interrompu par l'autoroute.

15.2 Objectifs

- Rendre plus lisible le présent et assurer un développement respectueux de la structure héritée du passé, ce qui implique de reconnaître la valeur historique et urbanistique des hameaux, ainsi que du châble qui les relie.
- Traiter par plan de quartier les terrains dont l'accessibilité n'est pas assurée et/ou qui présentent des risques de détérioration des qualités spatiales.